**FORMULAIRE I DE DEMANDE D’AUTORISATION DOMANIALE**

**DU GESTIONNAIRE DU COURS D’EAU NON NAVIGABLE**

**Travaux de modification et ouvrages dans le lit mineur du cours d’eau non navigable**

**Cours d’eau concerné par la demande** (cocher la proposition correspondante) :

 1ère catégorie (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d’Eau et du Bien-être animal)

 2ème catégorie (Service technique provincial)

 3ème catégorie (Collège communal concerné)

*Remarque : les catégories de cours d’eau figurent dans l’Atlas des cours d’eau non navigables disponible en ligne sur le Géoportail de la Wallonie* couche « Réseau hydrographique wallon, RWH »*.*

1. ***Identification du demandeur***

Si personne physique :

Nom et prénom

Adresse

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

N° de téléphone

+ ...

E-Mail

Si personne morale :

Dénomination de l’entreprise

Raison sociale

Adresse du siège social

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

Adresse du siège d’exploitation

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

N° de téléphone

+ ...

E-Mail

Personne de contact

Si la demande est introduite par un tiers pour le compte du demandeur :

Une preuve du mandat ou du pouvoir de représentation devra être jointe.

1. ***Localisation, durée et description***

Commune : Section :

Lieu-dit :

Adresse le cas échéant :

Nom du cours d’eau :

Coordonnées géographiques :

* Longitude (degrés décimaux) : Latitude (degrés décimaux) :
* Coordonnées LAMBERT 72 de l’ouvrage, en mètres, si connues :

X : y :

Lever topographique Lecture sur carte

Veuillez décrire succinctement les travaux projetés, leur durée et la manière dont ils seront exécutés (**note complémentaire à joindre en annexe le cas échéant**) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..........................................................................................................................................................................................................................................................................................……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..........................................................................................................................................................................................................................................................................................……………………………………………………………………………………………………………..

1. ***Documents à joindre***

Veuillez annexer à votre demande les documents minimaux suivants :

1. Un plan général de la situation existante et projetée ainsi qu’une représentation cadastrale comprenant la ou les parcelles concernées par la demande (extrait d’une carte au 1/1.000e ou 1/500e disponible le Géoportail de Wallonie).
2. Une représentation cadastrale comprenant la ou les parcelles concernées par la demande (disponible sur le Géoportail de Wallonie) ;
3. Une copie de l’extrait de l’atlas numérique des cours d’eau non navigables (disponible sur le Géoportail de Wallonie, couche « Réseau hydrographique wallon, RWH »)*,* précisant le nom et la catégorie du cours d’eau ainsi que le lieu visé par la demande (Commune, lieu-dit, Rue, numéro, coordonnées géographiques,…).
4. Trois photos numérotées de la localisation des travaux projetés, avec indication sur l’extrait cadastral des endroits de prise de vue ;
5. Des plans et coupes de la situation existante et projetée permettant de visualiser clairement les modifications envisagées et, le cas échéant, une vue de la berge avant et après projet ;

Le plan renseigne d’une manière simple mais fonctionnelle les travaux à réaliser. Les cotes et les dimensions principales y sont inscrites. Les points de repère de nivellement permettant de déterminer les cotes des ouvrages sont indiqués.

Pour les travaux complexes ou de détournement du lit du cours d’eau, des plans complets sont joints par le requérant. Il faut nécessairement un profil en long et des profils en travers du nouveau lit sur lesquels sont représentées les protections prévues contre l’érosion.

1. Une note descriptive technique du projet et des travaux envisagés ;
2. Une notice d’évaluation des incidences sur l’environnement, ou le cas échéant, une étude d’incidences sur l’environnement ;
3. Le cas échéant, une étude de stabilité.
4. Pour les personnes morales, la liste nominative des administrateurs, gérants ou personnes pouvant engager la société (joindre une copie actualisée des statuts).
5. Le cas échéant, une preuve du mandat ou du pouvoir de représentation si la demande est introduite par un tiers pour le compte du demandeur.

**La liste ci-dessus est une liste non exhaustive. Le gestionnaire peut solliciter la production de tout document complémentaire qui s’avérerait nécessaire au stade de l’analyse de la complétude ou ultérieurement en cas de besoin.**

Remarques importantes quant au nombre et à la présentation des plans :

Les plans sont envoyés au gestionnaire par voie électronique sous format pdf.

Dans le coin inférieur droit du ou des plans, une plage blanche de 7 x 7 cm environ est maintenue afin que puissent être insérées les mentions relatives à leur approbation par l’autorité compétente.

Au stade de l’analyse de la complétude, le gestionnaire pour solliciter la production de plans papiers, selon les instructions qu’il fixera par rapport au format et au nombre.

1. ***Effet du projet sur Natura 2000***

1. Les travaux projetés sont-ils situés dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

* Des informations relatives à la proximité d’un site Natura 2000, les objectifs de conservation de celui-ci et les contraintes en résultant peuvent être obtenues auprès de l’administration, à savoir la direction extérieure territorialement compétente du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

 NON

 OUI, alors renseigner son code : .......................................................................................................

2. Les travaux sont-ils susceptibles d’affecter un site NATURA 2000 de manière significative ?

 NON

 OUI, alors quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre demande :

 Pièce 1

 Pièce 2

 Pièce 3

 Pièce 4

 Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints :

La présente demande ne dispense pas le demandeur de respecter le droit commun et les autres législations applicables en matière d’environnement (eau, déchet, sol, conservation de la nature,…), d’urbanisme et de développement territorial ou de patrimoine.

Date : Signature du demandeur ou de son représentant :

**Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel**

Conformément à la législation relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier auprès du Service public de Wallonie, de la province ou de la commune concernée et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu’au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, ainsi qu’aux services concernés de la province et de la commune. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.